

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Objet : Place des ingénieurs et techniciens dans les comités de visite

Le Conseil Scientifique du CNRS se félicite des dispositions du décret modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS qui permettent au Comité national de la Recherche Scientifique de retrouver ses compétences en matière d'évaluation et d'expertise.

A cette occasion, le conseil Scientifique souhaite rappeler la contribution essentielle des personnels techniques, ingénieurs et techniciens, à tous les aspects du travail de recherche mené dans les laboratoires.

Pour prendre en compte cette réalité dans l'évaluation des unités, le Conseil Scientifique du CNRS demande que les ingénieurs et techniciens de la recherche élus des sections du Comité national fassent partie intégrante des comités de visite de l'HCERES, sans distinction de statut, et qu'ils soient à ce titre défrayés des dépenses occasionnées par leur participation à cette expertise.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 25 septembre 2015

18 votants : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention